



DEMANDE DE LOCATION : logement à loyer d'équilibre

Informations préalables

Les logements à loyer d'équilibre ont un loyer fixe, indexé annuellement. Pour chaque logement, le loyer est fixé en fonction de ses caractéristiques (année de construction, PEB, composition, type de chauffage, ...).

Pour prétendre à un logement de ce type, il faut avoir les ressources financières suffisantes par rapport au montant du loyer et que le logement soit proportionné à votre composition de ménage.

Procédure d'inscription

Vous devez :

1. Vérifier que vous respectez les conditions d'admission
2. Compléter et signer le formulaire de candidature d'un logement à loyer d'équilibre
3. Récolter les documents à fournir
4. Nous renvoyer votre dossier **COMPLET**

Conditions d'admission

Avant de remplir le questionnaire, vérifiez que vous respectez les deux conditions d'admission :

1. Ne pas être propriétaire, ni en pleine propriété, ni en usufruit.
A moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté au handicap du candidat.
2. Bénéficier de revenus annuels imposables globalement inférieurs à :

Ménage composé de ...	Maximum
Personne SEULE	74.900€*
PLUSIEURS Personnes	91.400€*

* Montants applicables au 1^{er} janvier 2026 et augmentés de 3.400€ par enfant à charge.

Après avoir encodé la candidature, la société de logement la classe dans le registre en fonction de la date d'admissibilité de la demande.

Les ressources doivent permettre au ménage de maintenir un revenu suffisant après déduction du loyer (au moins 80% du revenu d'intégration sociale).



À ne pas oublier ...

- Vous ne pouvez être inscrit qu'auprès d'une seule société de logements qui devient votre société de référence.
- Les autres sociétés de logements concernées par votre demande sont automatiquement informées de votre inscription.
- Pour éviter la radiation de votre dossier, vous devez renouveler votre demande de logement chaque année entre le 1^{er} janvier et le 15 février (sauf si votre demande a été admise depuis moins de 6 mois, dans ce cas le renouvellement est automatique).
- Vous devez transmettre toutes vos coordonnées et informer la SLHE de tout changement (adresse, revenus, composition de ménage, etc.)
- Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise la SLHE à radier le dossier de candidature.

Comment renvoyer votre dossier ?

Par courrier Société de Logements du Haut Escout Boulevard de l'Église, 01 7640 ANTOING	Par e-mail info@slhe.be Uniquement en PDF
Lors des permanences Tous les mardis de 10h à 12h et de 14h à 16h sans rendez-vous Boulevard de l'Église, 01 7640 ANTOING	

Personnes de contact

Madame Manon CLAES – Référente sociale
Madame Laurence WINBERG – Assistante administrative
Madame Sarah RHAZI – Responsable locative

**Des permanences téléphoniques sont organisées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h au
069/44.33.66**

Traitement de vos données à caractère personnel

Nous accordons une attention accrue à la bonne gestion et à la protection des données à caractère personnel, et notamment celles que vous nous transmettez par le biais du présent formulaire. C'est pourquoi vous trouverez, en annexe, un document contenant toutes les informations relatives au traitement que nous effectuons sur vos données, et sur les droits dont vous disposez à cet égard.



DEMANDE DE LOCATION

Logement à loyer d'équilibre

1. Cordonnées et composition de ménage

Envoi à une adresse différente :

☐ Oui ☐ Non

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	Masculin – Féminin - X	Sexe :	Masculin – Féminin - X
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil :	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ou cohabitant(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf/veuve	Etat civil :	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ou cohabitant(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf/veuve
Nationalité :	☐ Belge ☐ Ressortissant de l'Union Européenne ☐	Nationalité :	☐ Belge ☐ Ressortissant de l'Union Européenne ☐
Registre national :		Registre national :	
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Adresse (domicile) :		Adresse (domicile) :	
Rue.....n°		Rue.....n°	
Code :Localité :		Code :Localité :	
Adresse d'envoi du courrier (si différente du domicile)		Adresse d'envoi du courrier (si différente du domicile)	

Profession :	☐ Salarié(e) (employé-ouvrier) ☐ Salarié(e) + complément ☐ Indépendant(e) ☐ Allocations de chômage ☐ Pensionné(e) ☐ Mutuelle ou assimilés ☐ SPF Sécurité Sociale (vierge noire) ☐ Revenu d'intégration sociale (RIS – CPAS) ☐ Sans revenu ☐ Si autre : précisez :	Profession :	☐ Salarié(e) (employé-ouvrier) ☐ Salarié(e) + complément ☐ Indépendant(e) ☐ Allocations de chômage ☐ Pensionné(e) ☐ Mutuelle ou assimilés ☐ SPF Sécurité Sociale (vierge noire) ☐ Revenu d'intégration sociale (RIS – CPAS) ☐ Sans revenu ☐ Si autre : précisez :
Administrateur de biens : ☐ Oui ☐ Non	Nom et prénom :	Administrateur de biens : ☐ Oui ☐ Non	Nom et prénom :
Médiateur de dettes : ☐ Oui ☐ Non	Nom et prénom :	Médiateur de dettes : ☐ Oui ☐ Non	Nom et prénom :
Assistant social du CPAS : ☐ Oui ☐ Non	Nom et prénom :	Assistant social du CPAS : ☐ Oui ☐ Non	Nom et prénom :

Propriétaire d'un logement ?	☐ non	Propriétaire d'un logement ?	☐ non
	☐ oui, en copropriété		☐ oui, en copropriété
	☐ oui, en nue-propriété		☐ oui, en nue-propriété
	☐ oui, en usufruit		☐ oui, en usufruit
	☐ oui, en 100%		☐ oui, en 100%

➤ Si propriétaire, le logement est-il en vente ? ☐ OUI ☐ NON

➤ Si oui, date prévue de la vente ? / /





Membre faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
.....	Date de naissance :	☐ M	☐ Enfant à charge	☐ Oui
Adresse :	Numéro National :	☐ F ☐ X	☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre	☐ Non
Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
.....	Date de naissance :	☐ M	☐ Enfant à charge	☐ Oui
Adresse :	Numéro National :	☐ F ☐ X	☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre	☐ Non
Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
.....	Date de naissance :	☐ M	☐ Enfant à charge	☐ Oui
Adresse :	Numéro National :	☐ F ☐ X	☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre	☐ Non
Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
.....	Date de naissance :	☐ M	☐ Enfant à charge	☐ Oui
Adresse :	Numéro National :	☐ F ☐ X	☐ Enfant en hébergement ☐ Ascendant ☐ Autre	☐ Non

Pour les femmes enceintes :

Date prévue pour l'accouchement (mois/année)

..... + certificat du gynécologue

2. Nombre de chambres

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation (notion de logement proportionné - AGW du 12/07/2012) :

Une chambre pour une personne isolée ou en couple	Pour les enfants :
Une chambre supplémentaire pour :	- Une chambre pour un enfant unique
- La personne isolée de plus de 65 ans ;	- Deux chambres pour des enfants de même sexe s'ils ont plus de 10 ans et minimum 5 ans d'écart
- Le couple dont l'un des membres a plus de 65 ans ;	- Deux chambres pour deux enfants de sexes différents si l'un d'entre eux a plus de 10 ans
- Le couple dont l'un des membres est reconnu handicapé.	- Une chambre pour un enfant reconnu handicapé (par le SPF Sécurité Sociale)

3. Souhait concernant le logement

La réglementation en vigueur implique que si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

Maison ou appartement	
Maison uniquement	
Appartement uniquement	
De préférence avec jardin	
De préférence avec garage	

Uniquement pour les **personnes de + 65 ans**

Je souhaite être inscrit pour un logement avec 1 et 2 chambres	OUI - NON
Je souhaite être inscrit pour un logement avec 2 chambres uniquement	OUI - NON

Pour toute personne reconnue **HANDICAPÉE ou INVALIDE**

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, est-ce que le logement nécessite :

Un aménagement pour personne à mobilité réduite ?	OUI	NON
Avez-vous de problèmes pour monter les marches ?	OUI	NON
Utilisez-vous une chaise roulante ?	OUI	NON
Avez-vous un grave problème de vue ?	OUI	NON
Un autre type d'aménagement lié au handicap ? Si OUI, précisez lequel :	OUI	NON

¹Code wallon du Logement, article 1er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement.



4. Renseignements complémentaires

Etes-vous tenu par un bail ? OUI – NON

Si OUI, jusque quand ?

Avez-vous déjà occupé un logement social ? OUI – NON

Si OUI,

- De quelle société ?
- À quelle époque ?
- À quelle adresse ?

Détenez-vous des animaux ? OUI – NON.

Si OUI,

- Combien ?
- Lesquels ?

ATTENTION : La société tolère la garde d'UN SEUL ANIMAL DOMESTIQUE par logement pour autant que celui-ci ne présente aucun danger et n'occasionne aucun désagrément ni nuisances pour les autres locataires. Si des plaintes fondées de locataires sur le comportement d'un animal parviennent à la société, celle-ci peut éventuellement retirer l'autorisation de garder cet animal. (...) Il est strictement interdit de posséder des animaux exotiques : serpents, mygales, etc. » (article 8 du Règlement d'Ordre Intérieur)

5. Commune de notre patrimoine que vous pouvez choisir pour un logement à loyer d'équilibre :

Notre parc immobilier ne dispose, à ce-jour, que d'un seul logement à loyer d'équilibre.

Entité de BRUNEAUT :

☐ BLÉHARIES – Résidence Brunehaut, 47

Le loyer pour ce logement s'élève à 780€ hors charge.

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"

6. Documents à fournir

Merci de nous transmettre votre dossier dès que vous êtes en mesure de remettre **TOUS** les documents requis !

6.1. Documents **INDISPENSABLES ET OBLIGATOIRES** à l'inscription pour toutes les personnes reprises dans la demande

- ☐ Une composition de ménage récente
- ☐ Les revenus actuels de **chaque membre majeur du ménage**

	Si oui	Documents à fournir
Revenu d'intégration sociale CPAS	☐	Attestation du CPAS ou extrait de compte avec le montant de l'indemnité
Sans emploi - Chômage	☐	Attestation du syndicat/CAPAC ou extrait de compte avec le taux journalier
Maladie – Invalidité - Mutuelle	☐	Attestation de la mutuelle avec le taux journalier + pourcentage éventuel d'invalidité
Allocation d'handicap	☐	3 derniers extraits de compte + attestation du SPF Sécurité sociale
Pension	☐	3 derniers extraits de compte ou fiche de l'Office National des Pensions + pécule de vacances (extrait de compte du mois de mai)
Contrat de travail	☐	Si temps plein : fiche de salaire des 6 derniers mois + pécule de vacances + prime de fin d'année Si temps partiel : fiche de salaire + complément éventuel du chômage, de la mutuelle ou du CPAS (/!\ pour un même mois)
Indépendant	☐	Bénéfices NET perçu (trimestriel, semestriel ou annuel)
Intérimaires	☐	Fiches de salaire d'un mois complet + complément éventuel du chômage, de la mutuelle ou du CPAS (/!\ pour un même mois)
Flexi-job / ALE	☐	6 dernières fiches de paie + attestation d'occupation + contrat de travail
Sans revenu	☐	Déclaration sur l'honneur de non-revenu complétée, datée et signée
Rente ou pension alimentaire	☐	6 derniers extraits de compte

6.2. Documents **SUPPLÉMENTAIRES** à fournir selon votre situation

	Si oui	Documents à fournir
Le ménage comporte un ou des enfants à charge	☐	Attestation de la caisse d'allocations familiales avec le montant perçu

Le ménage comporte un ou des enfants en hébergement	☐	Jugement, convention passée devant notaire ou accord obtenu via un médiateur familial agréé + numéros nationaux des enfants. Le document doit préciser qu'il y a au moins une nuit (d'hébergement)
Un membre du ménage est reconnu handicapé(e) à +66%	☐	Attestation de handicap délivrée par le SPF Sécurité sociale dit « Vierge Noire ».
Un membre du ménage bénéficie ou paie une pension alimentaire	☐	Trois derniers extraits de compte prouvant les versements + jugement

La preuve de la perception des ressources peut être apportée de plusieurs façons, à savoir : attestation de l'organisme débiteur, extrait de compte, décision judiciaire prouvant le bénéfice d'une rente alimentaire, fiche de paie déterminant le montant de chèque-repas, etc.

Seront pris en compte les rentrées financières suivantes :

- Les allocations familiales ;
- La partie non imposable des rentes alimentaires perçues ;
- Les allocations octroyées aux personnes handicapées ;
- Les allocations des pompiers volontaires des Services Publics d'incendie et des agents volontaires de la protection civile ;
- La partie non imposable du revenu obtenu pour prestations fournies dans le cadre d'un contrat de travail ALE tel qu'il est défini dans l'article 3 de la loi du 7 avril 1999 relative au contrat de travail ALE ;
- Les avantages qui se composent de l'intervention de l'employeur ou de l'entreprise dans les titres-repas électroniques, les chèques sport/culture ou les écochèques qui répondent aux conditions reprises à l'article 38/1 du CIR ;
- Les bourses d'études allouées à des étudiants afin de leur permettre de faire des études déterminées et de perfectionner leur formation ;
- Le revenu d'intégration sociale ;
- Les indemnités pour l'aide d'une tierce-personne ;
- Les rémunérations non-imposables payées ou attribuées en exécution d'un contrat de travail flexi-job conformément à la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale.

Seront également pris en compte :

- Les revenus imposables non pris en compte par l'article 1^{er}, 8^o de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007, à savoir 100% des revenus des enfants âgés de moins de 18 ans et 50% des revenus de :
 - L'enfant célibataire âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans ;
 - L'ascendant pensionné ;
 - L'ascendant, le descendant et le collatéral, handicapé au sens de l'article 1^{er}, 33^o du Code wallon de l'habitation durable.



La SLHE se fondera sur les documents effectivement déposés par le candidat en matière de rentrées financières. Il en va donc de la responsabilité du candidat de prouver sa capacité financière pour supporter le montant du loyer.

6.3. Documents à fournir pour bénéficier de points de priorité²

Des points de priorité sont attribués aux candidats-locataires selon les modalités déterminées par l'A.G. W du 06/09/2007. Le ménage-candidat peut cumuler les points d'une seule situation liée au logement avec les points d'une seule situation personnelle (voir tableaux ci-dessous). En revanche, il ne peut pas cumuler les points de plusieurs situations liées au logement, ni les points de plusieurs situations personnelles.

Le nombre total de points est donc obtenu en additionnant :

- ☐ les points de la priorité la plus élevée parmi les situations liées au logement ;
- ☐ les points de la priorité la plus élevée parmi la situation personnelle du ménage ;
- ☐ un point par année d'ancienneté de la demande (avec un maximum de 6 points).

Situations vécues par le ménage en termes de logement	Si oui	Documents à fournir	Points
Occupation d'un <u>logement d'insertion ou de transit</u> , dans les 6 derniers mois de sa location ou de son occupation.	☐	Copie du contrat et attestation de l'organisme gestionnaire	5
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (<u>phase 1 du plan HP</u>).	☐	Attestation délivrée par la commune	5
Le ménage qui est reconnu par le CPAS comme <u>victime d'un événement calamiteux</u> .	☐	Attestation du CPAS et selon le cas du Fonds des calamités	5
Le ménage qui est reconnu par le CPAS comme <u>sans-abri</u> .	☐	Attestation délivrée par le CPAS	5
Occupation d'un <u>logement reconnu inhabitable ou surpeuplé</u> , ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation.	☐	Attestation délivrée par le bourgmestre ou par la DGO4 ou arrêté d'expropriation	4
<u>bail résilié</u> par le propriétaire pour occupation personnelle ou pour travaux importants	☐	Copie du contrat de bail et lettre de renon délivrée par le propriétaire	4
Occupation d'un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale	☐	Copie du compromis de vente et attestation délivrée par la commune	4
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 2 du plan HP)	☐	Attestation délivrée par la commune	3
Priorités liées à la situation personnelle du ménage	Si oui	Documents à fournir	Points
La personne <u>qui quitte ou a quitté son logement suite à des violences intrafamiliales</u>	☐	PV, attestation d'un centre d'hébergement, une institution spécialisée ou par le CPAS	5
Ménage dont les <u>revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie du travail</u> .	☐	Contrat de travail – fiche de paie – attestation du paiement des cotisations sociales	4
Le <u>mineur mis en autonomie</u> et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé	☐	Attestation de l'aide à la Jeunesse	3
Le ménage dont un membre est reconnu <u>handicapé</u> ou atteint d'une <u>maladie dégénérative</u> conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste.	☐	Attestation délivrée par le SPF Sécurité Sociale ou attestation du médecin spécialiste	3
Le ménage dont un membre ne peut <u>plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail</u> .	☐	Attestation délivrée par le fonds des maladies professionnelles ou le fonds des accidents du travail	3



Le ménage dont le seul membre au travail a <u>perdu son emploi dans les douze derniers mois</u> .	☐	Copie du C4 ou attestation de fin d'activités, contrat de travail – fiche de paie	3
Le ménage <u>en état de précarité bénéficiant d'une pension légale</u> en application de la réglementation en la matière.	☐	AER ou montant actuel de la pension	3

Le bénéficiaire d'une <u>pension de prisonnier de guerre et d'invalidé de guerre</u> .	☐	Copie d'un brevet de pension	2
<u>L'ancien prisonnier politique</u> et ses ayants droit	☐	Attestation du SPF Sécurité Sociale	2
<u>L'ancien ouvrier mineur</u> .	☐	Attestation de l'INAMI	2

7. Engagements

☐ Je déclare que les informations renseignées dans le présent formulaire sont sincères et véritables. Je prends bonne note que tout refus de fournir les documents nécessaires ainsi que toute déclaration incomplète ou inexacte autorise la Société de Logement du Haut Escaut à radier la candidature.

☐ Tous les ans, je m'engage à renouveler ma demande de location non-satisfaite entre le 1^{er} janvier et le 15 février. Toutefois, si la date de ma candidature est postérieure au 1^{er} juillet de l'année en cours, je prends note que ma démarche ne doit pas être effectuée pour l'année qui suit mon inscription. A défaut, je note que ma demande sera radiée. Lors du renouvellement, je m'engage à transmettre les documents et les renseignements qui seront demandés.

☐ Je m'engage à informer la société de toute modification dans ma situation professionnelle, familiale ou patrimoniale (décès, naissance, mise en ménage, perte d'emploi ou nouvel emploi, handicap,...) ainsi que de tout changement d'adresse. A défaut, si un logement m'est attribué alors que ma situation est différente de celle reprise en les dossiers de la Société, je prends bonne note que ma demande sera radiée et le logement ne me sera pas attribué. En effet, le logement sera octroyé à l'unique condition que la situation au moment de l'attribution soit identique à celle déclarée auprès de la Société de Logement.

☐ Je reconnais avoir la possibilité de modifier le choix du/des quartier(s) de préférence.

☐ Je m'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement de mes revenus et de mon patrimoine et j'autorise de manière permanente la société à demander à l'Administration des Finances tous les éléments quelconques y relatifs. Le refus de délivrer cette autorisation peut entraîner la radiation de ma candidature.

☐ Je reconnais avoir la possibilité de refuser le logement proposé uniquement pour des raisons valables dont l'appréciation est laissée au Comité d'attribution. La candidature d'un ménage ayant refusé à deux reprises un logement est radiée (article 15 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007). Elle ne peut être réintroduite qu'après un délai de six mois à dater du jour de la notification de l'attribution du logement.

8. Voie de recours³

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.



LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENTS DU HAUT ESCAUT srl

Société Immobilière de Service Public

Agréée par la Société Wallonne du Logement sous le n°5010

² AGW du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.

³ Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.

Nom et adresse de l'expéditeur :

La Société de Logements du Haut Escaut
Boulevard de l'Eglise, 01
7640 ANTOING

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du
logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associé) ne peut être utilisé par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer !**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire

Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :

Logement social : condition de non-propriété

CASE 1 : Renseignement au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

Demandeur : (nom et prénom)

Né(e) le : Lieu de naissance :

N° national (voir carte d'identité) :

Conjoint ou cohabitant (légal ou de fait) : (nom et prénom)

Né(e) le : Lieu de naissance :

N° national (voir carte d'identité) :

Composition du ménage au moment de la signature de la déclaration :

Nom

Prénom

Date de naissance

N° national

.....			
.....			
.....			
.....			



Domicile : Rue	
Code postal : Localité :	
Organisme : La Société de Logements du Haut Escout	N° de dossier :
Identité du demandeur :	

CASE 2 : Déclaration personnelle sur l'honneur

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1), déclare(nt) sur l'honneur :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune – pays :		
Rue ou lieu dit :		
Désignation cadastrale :		
Nature du bien (2) :		
Nature du droit (3) :		

B. Que dans le courant des.....(4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants: (5)

Date de l'aliénation :	Situation et nature du bien :	Prix obtenu ou valeur estimée
.....		
.....		

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....		

(1) mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier

(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain

(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété



- (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne "PAS D'APPLICATION" si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
- (5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée

Attestation médicale à compléter par un **médecin spécialiste**

Je soussigné,, Docteur en médecine,
atteste que, Nom – Prénom
est atteint(e) d'une **maladie dégénérative** et que celle-ci conduira **inévitablement** à une déficience motrice.

Pour les raisons de santé attestées par la présente attestation, le/la patient(e) a / aura besoin au sein de son logement d'adaptations concrètes.

1. ACCESSIBILITÉ

- Physique : souhait d'un logement sans escaliers ? OUI – NON
- Générale : besoin d'un accès à des services de proximité ? OUI – NON
- Besoin de services de transport ? OUI – NON

2. LOGEMENT

- Maison + 1 étage : OUI – NON – PEU IMPORTE
 - Appartement + 1 étage ? OUI – NON – PEU IMPORTE
 - WC au rez-de-chaussée ? OUI – NON – PEU IMPORTE
- Si NON, quels aménagements ?

.....
.....

- Salle de bain au rez-de-chaussée ? OUI – NON – PEU IMPORTE
- Si NON, quels aménagements ?

.....
.....

3. LOGEMENT PMR INDISPENSABLE OUI – NON

4. AUTRES BESOINS OUI – NON

Si OUI, lesquels ?

.....
.....



Date :/...../.....

Signature et cachet du médecin spécialiste

ANNEXE – Document d'information pour les candidats-locataires

Introduction

1.1. La Société de Logements du Haut Escaut (la Société de logement, ci-après), est soucieuse de la protection de vos données à caractère personnel et s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD ci-après).

1.2. La Société de logement est responsable du traitement au sens de l'article 4, § 7 du RGPD dans les limites précisées ci-après.

1.3. Vos données sont traitées sur base :

- De l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande, à savoir le traitement de votre candidature (article 6, § 1^{er}, b) du RGPD) ;
- De motifs d'intérêt public important, soit l'allocation de logement sociaux dans ce cas-ci (article 9, § 2, g) du RGPD).

1.4. La Société de logement assure un niveau adéquat de sécurité technique et organisationnelle de vos données, en vue de vous prémunir de toute fuite de données, notamment la perte, la destruction, la divulgation publique, l'accès non autorisé ou tout usage abusif. Cependant, et si vous avez connaissance de l'existence d'une fuite de données ou si vous en suspectez une, nous vous demandons de nous la signaler immédiatement.

Quelles données sont traitées et d'où viennent-elles ?

2.1. La Société de logement traite les données collectées auprès de vous-même et/ou d'instances publiques autorisées telles que le Registre national, ou d'autres sociétés de logement.

2.2. La Société de logement traite les données suivantes :

- Nom ; Prénom ; Adresse (rue, code postal, ville, pays) ;
- Numéro(s) de téléphone ; Adresse de courrier électronique ;
- Données relatives à votre santé (éventuel handicap) ;
- Situation familiale (état civil, composition de ménage, etc) ;
- Les preuves des revenus annuels imposables ;
- Conditions de patrimoine (déclaration de non-propriété) ;
- Numéro de registre national ;
- Allocations familiales ;
- Situation professionnelle (travail, chômage, pension, invalidité, ...) ;
- Lieu de naissance ; Nationalité ;
- Jugement (divorce, séparation, garde des enfants, etc) influençant le type d'hébergement des enfants ;
- Jugement concernant le statut de la personne ;
- Gestion financière (médiation de dettes, compte cogéré, administration de biens) ;
- Situation sociale (aide à la vie journalière).
- De manière générale, toute donnée dont la communication vous est demandée par le biais du formulaire de candidature.

Pour quelles raisons la Société de logement traite-t-elle vos données ?

3.1. La Société de logement traite vos données pour :



- Déterminer si vous rentrez dans les conditions d'admission prévues à l'article 1^{er} 29°, 30° et 31° du Code du logement et l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public (et ses modifications ultérieures) pour l'octroi d'un logement social. Dans le cadre de cette finalité, la Société du logement doit vérifier que vous ne percevez pas des revenus annuels dépassant un certain montant et que vous n'êtes pas pleinement propriétaire ni usufruitier d'un logement.
- Assurer le suivi de votre candidature et, le cas échéant, la confirmation de la candidature et l'attribution du logement.

Vos données sont-elles sous-traitées ?

4.1. La Société de logement a conclu des contrats de sous-traitance avec des tiers. Ils ne pourront accéder à vos données qu'en cas de problème informatique à résoudre.

Ces tiers sont repris à l'annexe 1 de la présente notice d'information, qui peut être consultée au siège social de la Société de logement durant les heures de permanence.

Vos données sont-elles communiquées à des tiers ?

- 5.1 Au stade de la candidature, vos données ne sont pas transférées à des tiers. Seule la société de logement (et, dans certains cas, ses sous-traitants informatiques) dispose(nt) d'un accès à vos données pour la gestion des cas de candidature uniques.

La Société de logement transfère-t-elle vos données vers un pays situé hors de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ?

- 6.1 Aucune de vos données n'est transmise à un tiers situé hors de l'Union européenne.

Comment sont conservées vos données ?

7.1 Vos données ne sont pas conservées sous une forme permettant votre identification pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à l'exercice de la mission de la Société de logement et à ses obligations légales. En tout état de cause, dans l'hypothèse où votre demande de logement n'aboutit pas, vos données sont effacées de nos systèmes après un délai d'un an à dater du rejet de votre demande.

7.2. Vos données sont hébergées sur les serveurs de la Société de logement qui en assure un niveau adéquat de sécurité technique et organisationnelle, en vue de vous prémunir de toute fuite de données, notamment la perte, la destruction, la divulgation publique, l'accès non autorisé ou tout usage abusif.

Certaines données peuvent être hébergées auprès d'un sous-traitant repris à l'annexe 1 susmentionnée.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

8.1 Dès lors que vos données sont traitées, vous avez les droits suivant à moins que le RGPD ou qu'une loi applicable ne s'y oppose :

- Le droit d'accès, en ce compris le droit de savoir si la Société de logement traite vos données ;
- Le droit d'avoir une copie des données traitées par la Société de logement ;
- Le droit de rectification ;
- Le droit d'opposition ;
- Le droit de limiter le traitement ;
- Le droit à l'effacement ;
- Le droit à la portabilité ;
- Le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (www.autoriteprotectiondonnees.be/)

8.2 Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la protection des données de la Société de logement :

- Par lettre (SRL La Société de Logements du Haut Escaut, Boulevard de l'Eglise 1 à 7640 ANTOING) ;
- ou, par courrier électronique (info@slhe.be).

8.3 Toute demande effectuée dans le cadre de l'exercice de vos droits doit être accompagnée d'une preuve objective de votre identité.



Qu'en est-il de la modification des informations contenues dans le présent document ?

9.1 La Société de logement peut modifier les informations contenues dans le présent document sans préavis. Le nouveau document sera porté à votre connaissance.

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"